

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-1022/CAB Exonération T.I.C

n° 90-1022/CAB

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 18 du 30/09/1990

Date de publication
6 octobre 1990

Date du numéro
30 septembre 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonere de taxe surtaxes d'importation ainsi que des frais d'aéroport . –1 colis dé 1. kg 800 contenant des pièces détachées pour l'hélicoptere présidentiel, don du Gouvernertient fr francais a AND: